

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *MARDI 28 juin 2011 à 18 h 00* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Micheline Descheneaux, Jeannine Descoteaux, Mélanie Fontaine et messieurs les conseillers Marcel Lavoie, Sylvain Traversy, sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame *Guylaine Courchesne, adjointe administrative*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**EST ABSENT :**

Le conseiller Jean-Luc Vallières est absent de cette séance spéciale.

**01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2011-06-166**

Il est proposé par la conseillère Micheline Descheneaux  
Appuyée par la conseillère Jeannine Descoteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Ouverture de l'assemblée;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Jeux d'enfants – Prise en considération des soumissions reçues ;
04. Achat de bancs – Quai Notre-Dame et terrain de pétanque ;
05. Achat de dos d'âne – Rue Mgr Courchesne ;
06. Bacs de compostage – Commande ;
07. Rapiéçage des rues – Surplus à effectuer ;
08. Terrain à l'assainissement des eaux usées - Correction servitude – Lot 902 PTE (Mr. Letendre) ;
09. Terrain zone industrielle – Mandater arpenteur-géomètre ;
10. Dossier 2188-21 – Refoulement d'égout ;
11. Vente d'un terrain, zone habitation – Rue Alice ;
12. Période de questions ;
13. Levée de l'assemblée.

**03. JEUX D'ENFANTS – Prise en considération des soumissions reçues**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 27 juin 2011, à 11h00, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues des entreprises suivantes, aux coûts ci-dessous mentionnés;

<i>Goé-lan (Bécancour)</i>	<i>Notre-Dame</i>	<i>38 078.29\$ (taxes incluses)</i>
	<i>Pierreville</i>	<i>31 851.15\$ (taxes incluses)</i>
<i>Tessier Récréo-Parc (Nicolet)</i>	<i>Notre-Dame</i>	<i>24 656.20\$ (taxes incluses)</i>
	<i>Pierreville</i>	<i>27 546.06\$ (taxes incluses)</i>

CONSIDÉRANT qu'il faudra procéder à la demande de subvention au *COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (CDL)* dans le cadre du Pacte rural local;

EN CONSÉQUENCE,

**2011-06-167**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy  
Appuyé par le conseiller Marcel Lavoie

ET RÉSOLU à la *MAJORITÉ* des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour les jeux d'enfants pour les parcs, secteurs de Notre-Dame et de Pierreville à *TESSIER RÉCRÉO-PARC* de Nicolet au montant de 24 656.20\$ pour le parc de Notre-Dame et de 27 546.06\$ pour le parc de Pierreville ;

QUE l'attribution du contrat est conditionnelle à l'obtention de la subvention du Pacte rural 2010-2014.

*\*La conseillère Mélanie Fontaine est contre la procédure. Elle aurait voulu faire les jeux d'enfants sur deux ans.*

#### **04. ACHAT DE BANCS – Quai Notre-Dame et terrain de pétanque**

CONSIDÉRANT la demande de quelques citoyens pour l'obtention de bancs au quai de Notre-Dame ainsi qu'au terrain de pétanque ;

**2011-06-168**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mélanie Fontaine  
Appuyée par le conseiller Sylvain Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat d'un banc pour le quai de Notre-Dame ainsi que d'un banc pour le terrain de pétanque.

QUE le montant accordé pour l'achat des bancs soit  $\pm$  2 000\$.

#### **05. ACHAT DE DOS D'ÂNE – Rue Mgr Courchesne**

CONSIDÉRANT qu'il nous faut enrayer la vitesse excessive dans cette rue, pour la sécurité des jeunes enfants ;

**2011-06-169**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy  
Appuyé par le conseiller Marcel Lavoie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'effectuer l'achat de deux (2) dos d'âne et de les installer sur la rue Mgr Courchesne.

#### **06. BACS DE COMPOSTAGE – Commande**

CONSIDÉRANT la formation reçue le 17 mai dernier concernant le compostage ;

CONSIDÉRANT qu'il nous faut commander des bacs de compostage pour nos citoyens pour diminuer les déchets ;

**2011-06-170**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Jeannine Descoteaux  
Appuyée par la conseillère Mélanie Fontaine

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de commander vingt-cinq (25) bacs de compostage au coût de quarante dollars (40\$) taxes incluses.

#### **07. RAPIÉÇAGE DES RUES – Surplus à effectuer**

CONSIDÉRANT la résolution 2011-05-108, autorisant les travaux de rapiéçage pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT la demande de notre inspecteur municipal, monsieur Guy Descheneaux, mentionnant qu'il resterait encore des endroits à réparer ;

**2011-06-171**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mélanie Fontaine  
Appuyée par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de débloquer un montant de  $\pm$  4 000\$ pour poursuivre et terminer le rapiéçage ;

QUE les travaux de rapiéçage seront exécutés par PAVAGE 132 ;

QUE notre inspecteur municipal, monsieur Guy Descheneaux, marquera au préalable les endroits à rapiéçer et qu'il assumera la supervision de ces travaux.

#### **08. TERRAIN À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX – Correction de servitude – Lot 902 PTE**

CONSIDÉRANT que le plan accompagnant la description technique préparée par Michel Dubé, arpenteur-géomètre, le 5 décembre 2003, sous sa minute numéro 8712 et illustrant la servitude de la parcelle « C » sur le lot 902 PTE, d'une largeur de 6,08m ou 19,94 pi ;

CONSIDÉRANT la contestation par monsieur Letendre sur la largeur de cette parcelle « C » ;

CONSIDÉRANT qu'un addenda à l'entente avait été signé le 10 février 2003 mentionnant qu'une servitude de 10 pi était requise et suffisante sur la parcelle « C » de ce dossier le tout accepté par la résolution 2003-03-517 du conseil municipal ;

**2011-06-172**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Micheline Descheneaux  
Appuyée par la conseillère Mélanie Fontaine

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à Monsieur Michel Dubé, arpenteur-géomètre, de modifier son plan pour tenir compte de l'addenda à l'entente signée le 10 février 2003 entre Monsieur Letendre, la Municipalité de Pierreville et H.B.A ;

QUE la modification apportée par monsieur Michel Dubé soit transmise à monsieur Pierre Pepin, arpenteur-géomètre, afin que ce dernier puisse également apporter la correction nécessaire à sa description technique et sur le plan l'accompagnant, le tout en référence au dossier portant le #PP2834, minute 4205 ;

QUE les corrections de messieurs Dubé et Pepin soient transmises à Me Claire Laforce dans le but d'apporter finalement toutes les corrections nécessaires au contrat ;

QUE le maire, monsieur André Descôteaux et la directrice générale, madame Micheline C. Laforce ou en son absence son adjointe, madame Guylaine Courchesne soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

#### **09. TERRAIN ZONE INDUSTRIELLE – Mandater un arpenteur-géomètre**

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre la Municipalité de Pierreville et Structures R.P.S. concernant leur désir d'agrandir leur terrain dans la zone industrielle ;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement sera de  $\pm$  134 pieds de large par  $\pm$  163 pieds de profond sur la partie arrière de leur propriété ;

CONSIDÉRANT que nous aurons bientôt à faire les fossés pour délimiter ces terrains ;

**2011-06-173**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy  
Appuyé par la conseillère Mélanie Fontaine

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Pierre Pépin, arpenteur-géomètre, pour délimiter ce terrain afin de préparer la transaction et permettre la réalisation des travaux de fossés.

#### **10. DOSSIER 2188-21 – Refoulement d'égout**

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance déposée par la *Promutuel Appalaches St-François, Société Mutuelle d'Assurance générale*, dans leur numéro de dossier 2188-21;

CONSIDÉRANT la recommandation de nos procureurs dans ce dossier;

**2011-06-174**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marcel Lavoie  
Appuyé par la conseillère Mélanie Fontaine

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un paiement au montant de 12 332,72 \$ pour le règlement hors cour dans le dossier C.Q. 235-22-000161-097 avec la *Promutuel Appalaches St-François, Mutuelle d'assurance générale*;

QUE le chèque au montant ci-dessus, devra être délivré au nom de notre firme d'avocats, *Martel, Brassard, Doyon* qui a pour mandat de procéder dans la transaction de quittance reconnaissant un règlement complet et final, en capital, intérêts et frais.

D'AUTORISER le maire, Monsieur André Descôteaux et la directrice générale, Madame Micheline C. Laforce à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents nécessaires à la finalisation de ce dossier.

#### **11. ZONE HABITATION- Vente d'une parcelle de terrain – Rue Alice**

CONSIDÉRANT que nous sommes propriétaire des lots 905-39 et 904-9 situés sur la rue Alice ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre d'achat pour une parcelle de terrain d'une superficie approximative de  $\pm$  105 pieds de large par  $\pm$  102 pieds de profond ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre les deux (2) parties le 23 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de formaliser la vente de cette parcelle de terrain ;

**2011-06-175**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy  
Appuyé par le conseiller Marcel Lavoie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain du lot 905-39 sur la rue Alice de  $\pm$  105 pieds de large par  $\pm$  102 pieds de profond, au coût de 2,10\$ du pied carré à Madame Karine Lachapelle et Jonathan Vincent ;

DE mandater monsieur Pierre Pépin, arpenteur-géomètre pour la localisation du terrain ci-haut mentionné ;

D'autoriser le maire, Monsieur André Descôteaux et la directrice générale, Madame Micheline C. Laforce à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, tous les documents permettant de conclure la dite entente.

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

N'ayant aucune question, nous poursuivons l'assemblée.

#### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2011-06-176**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à **19h08.**

\*Note : il y avait un citoyen présent lors de cette séance spéciale.

---

*André Descôteaux, maire*

---

*Guylaine Courchesne, Adjointe administrative*